



Arrêt maladie et licenciement

Par **amandine13**, le **15/01/2014** à **00:03**

Bonjour,

Je souhaiterais un avis s il vous plait.

Tout d abord voicila situation et des informations concernant la convention : je dépends de la convention collective des etam du bâtiment.

En nov 2012 j ai été arrêtée pour ma grossesse car les conditions de travail au niveau sanitaires ne correspondaient pas avec ma grossesse. En février 2013 j ai été en congé maternité puis de juin jusqu au 20 décembre 2013 j étais en congé parental.

J aurais du reprendre le 21 DEC mais mon employeur m a mise en congés payes du 21 DEC 2013 au 6 janvier 2014 car pendant mon congés maternité notre client a annoncé la suppression de mon poste a ma société. De plus ma société attendait le résultat de l appel d offre qu elle a reçue le 21 DEC 2013. Ma société n est pas retenue et nous serons tous licenciés en mars.

Entre temps le 24 DEC mon patron m a envoyé un courrier me proposant un autre poste mais ne correspondant en rien a min poste d origine. Je l ai malgré tout accepté par lettre accusée de réception mais depuis le 3 janvier je suis en arrêt maladie far cela me rend malade . néanmoins voici ma question... Dois je reprendre le travail ou je risque un licenciement pour absence?

Merci par avance de me lire et de me répondre.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **15/01/2014** à **08:59**

Bonjour,

Normalement, si vous êtes en arrêt-maladie, votre absence est justifiée et l'employeur ne peut pas vous licencier à ce titre...

Par **amandine13**, le **16/01/2014** à **09:16**

merci pmtedforum